

Réunion du conseil municipal du 07 JUILLET 2015
à 20 heures
Convocation et affichage du 01 JUILLET 2015

Présents : M.M. Gérard GREFFE, maire, M. Patrick SCHWIRTZ, M. Cyril VACHON, Mme Sophie OPREE, adjoints, Mmes et M. , Dominique VACHEROT, Marie-Hélène TOURNIER, Philippe WEMMERT, Sébastien FOL , Arnaud TARTARIN , Patricia GUILLAUME, Magali GODARD , David BURLE,

Excusées: Françoise CHARLEUX a donné pouvoir à David BURLE – Antoine BEAU a donné pouvoir à Sophie OPREE-Nolwenn BEROUJON a donné pouvoir à Gérard GREFFE

Absent :

Secrétaire de séance : Philippe WEMMERT

Le maire demande l'autorisation de porter deux nouveaux points à l'ordre du jour :

- le retable de l'église : choix du restaurateur
- Mise à jour du document unique

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 : Néant

3 / DOSSIER ACCESSIBILITE ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC :

Le Maire rappelle que 2015 était la date limite prévue par la loi pour rendre accessibles les établissements recevant du public (mairie....) L'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée va permettre à tous les gestionnaires et propriétaires de ces établissements de se mettre en conformité et d'ouvrir leurs locaux à tous. L'agenda d'accessibilité programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 ; 3 bâtiments communaux sont concernés : la mairie, le foyer rural et l'église.

- Concernant le foyer rural : une attestation d'accessibilité a été transmise en préfecture le 24 février 2015, ledit ERP étant accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Concernant l'église : Une demande d'exonération compte tenu de son accessibilité partielle et de son classement à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques sera demandée à l'architecte des bâtiments de France avant fin septembre. Le Maire et le premier adjoint l'on rencontré à ce sujet jeudi dernier, et il nous a donné son accord verbal.
- Concernant la mairie : Il nous faut proposer un agenda d'accessibilité avant le 27 septembre 2015 sous peine de sanction financière entre 1500 et 5000€ d'amende. Un

dossier d'AD'AP doit être déposé en mairie avec copie à la commission d'accessibilité. La mairie étant un ERP simplifié (qu'une seule structure) soit un ADAP sur 3 ans est mis en place, soit des travaux sont réalisés valant ADAP.

Après avoir étudié les différents documents de demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée « AD'AP » étudier les principales dispositions techniques concernant le projet, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de réaliser un agenda d'accessibilité programmé « AD'AP »
- donne pouvoir au maire pour sa réalisation.

4. MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE :

Dans chaque collectivité, le code du Travail (Article R 4121-1) impose à l'autorité territoriale de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner les résultats dans un document intitulé « document unique ». Le code du travail en son article R.4121-2 stipule également que le document unique doit être mis à jour :

- au moins chaque année
- lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.
- Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

Le Maire propose au conseil municipal de

- solliciter l'accompagnement du centre de gestion de la côte d'or pour la mise à jour du document unique, par voie de convention.
- S'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mettre en place des actions de prévention.
- Désigner en interne un agent référent qui aura la charge de suivre et d'animer la démarche : Madame Catherine HUVER, secrétaire de mairie, agent de prévention .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte ces propositions à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la démarche.

AUTORISE le maire à signer la convention de mise à disposition des préventeurs du centre de gestion de la Côte d'Or

AUTORISE le maire à engager les crédits correspondants au montant du devis établi par le centre de gestion de la côte d'Or.

5. EGLISE - RETABLE : CHOIX DU RESTAURATEUR :

Le Maire rappelle que concernant l'église, plusieurs dossiers sont actuellement en cours :

* Rénovation des cadrans : L'architecte des Bâtiments de France, rencontré, a donné son accord verbal sur leur restauration. Le conseil départemental a répondu favorablement à notre demande de financement à hauteur 1641,00€ (montant identique à celui de la DRAC).

* Restauration du retable : cette restauration a lieu sous la direction de Mme MARY, conservatrice des monuments historique, laquelle nous a fourni une liste de 4 restauratrices ; 2 sont venues voir l'œuvre et ont produit un devis :

- Madame Françoise LE CORRE de Dijon pour un montant de 7 168,80€ TTC
- Madame Martine LEMOT d'Auxerre pour un montant de 13 392,00€ TTC auquel s'ajoute un devis

de 2520,00€ de Mme Juliette MERTENS de Conflans Ste Honorine pour la restauration du support en bois.

Les deux propositions des restauratrices sont techniquement acceptables selon Mme MARY, la commune propriétaire peut donc choisir le devis qui lui convient.

Aussi après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

- confirme le principe de restauration du retable, pour un montant estimatif de 5 974,00€ HT soit 7 168,80€ TTC devis de Mme Françoise LECORRE, devis susceptible d'être retenu.
- sollicite une subvention aussi large que possible auprès de l'État au taux maximum de 50% du montant des travaux hors taxe.
- Sollicite également une subvention aussi large que possible du Conseil Général.

Parallèlement, une demande d'autorisation de travaux sur un objet mobilier classé au titre des monuments historiques doit être déposé au conservateur des antiquités et des objets d'art (CAOA) du département.

* Restauration du mécanisme de la vieille horloge : nous attendons toujours l'avis de l'expert en horlogerie.

4./ ORGANISATION DU 13 JUILLET :

Madame Sophie OPREE, troisième adjointe fait le point de l'organisation de la soirée du 13 juillet prochain. Le repas aura lieu dans la cour de la mairie, ce qui permet l'accueil de personnes supplémentaires au quota autorisés dans la salle. Une vente de verres estampillé de la commune aura lieu au profit du CCAS.

5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Comme il en a été convenu, un point sera fait chaque trimestre sur les finances. Une réunion de la commission a eu lieu lundi 29 juin 2015. Excepté l'article concernant « l'électricité et l'énergie » nous ne sommes pas en dépassement de crédits. Cette étude du budget a permis de faire le point sur l'avancement des divers dossiers en cours et de revenir sur la commission « urbanisme, travaux, sécurité, bâtiment » qui ne se réunit pas. Après un échange entre les conseillers, il est convenu de la réunir le plus rapidement possible afin de la scinder en plusieurs sous-commissions, et d'établir la répartition des tâches et programmer un agenda.

- Le maire fait ensuite lecture de la réponse faite par M. Alain SUGUENOT, Maire de Beaune au sujet de l'extension supposée de l'aérodrome de Beaune-Challanges ; il s'agit simplement d'une mise aux normes de la structure qui ne devrait pas apporter de nuisances supplémentaires au proche voisinage. « L'idée essentielle est de permettre à l'aérodrome de continuer de fonctionner dans de bonnes conditions de sécurité, notamment avec la réfection de l'éclairage. Pour le reste, il s'agit d'un projet de création d'une zone d'activités économiques destinée à accueillir des entreprises, dont les investissements ne seront engagés que dans l'hypothèse ou des candidats se manifesteront ».

- Le maire rappelle qu'une rencontre internationale de Jeunes à laquelle nous sommes conviés est organisée à Martfű (Hongrie) du 18 au 22 août. Compte-tenu du fait que nous avons reçu le détail du programme et de l'organisation depuis peu, il n'est pas possible de participer. Le maire rappellera à Martfű qu'il nous faut bien en amont le détail de ces rencontres pour pouvoir s'organiser.

- Un comité consultatif des sapeurs pompiers volontaires a eu lieu le 26 juin ; le maire fait lecture du compte-rendu des diverses questions abordées (formation, avancement de grade, cessation de fonction de

M.DIARD en mai 2016....).

- Mr Sylvain CRETIN fera les travaux sur les regards de la grande rue la semaine prochaine ; une réunion de chantier a eu lieu lundi.

- Mme VACHEROT demande également que le chemin de la riotte fasse l'objet sur quelques mètres d'un apport de concassé pour stabiliser le revêtement.

- Mme Sophie OPREE fait le compte-rendu de l'assemblée générale du football, qui fait état d'une vraie volonté de bien-faire et qui s'achemine vers une gestion plus positive. Le bâtiment est désormais équipé d'un système d'alarme lequel a été financé par le club.

M.Le Maire fait lecture d'un courrier reçu du conseil départemental reçu le 6 juillet qui constate le franchissement régulier de la ligne continue donnant accès depuis la RD 973 au terrain de football et souhaite qu'une solution définitive à ce problème soit trouvée.

- M. Cyril VACHON fait le point du fleurissement du village et du concours des maisons fleuries .

- Mme Patricia GUILLAUME demande si des épandages sont prévues. Aucun programme ne nous a été communiqué.

- Les permanences des élus, durant cette période de congés sont organisées. La mairie sera fermée du 8 au 23 août inclus.

- La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 8 septembre 2015.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 15.